

Société en Commandite par Actions Faisant Appel Public à l'Épargne

Capital : 799.673.700 dirhams

Siège Social : Casablanca, 22 boulevard Abdelkrim Al Khattabi

RC Casablanca n° 180 175 - IF Casablanca n° 40165169

**AVIS DE REUNION VALANT AVIS DE CONVOCATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
Le 2 avril 2020 à 14 heures 30 minutes**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société **MUTANDIS SCA**, Société en Commandite par Actions faisant appel public à l'épargne, au capital de 799.673.700 dirhams, dont le siège social est établi au 22 Boulevard Abdelkrim Al Khattabi à Casablanca, Maroc, immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le n°180 175 (ci-après la « **Société** »), sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société qui se tiendra à la Villa Roosevelt (3 Boulevard Moulay Rachid, ex - Roosevelt), à Casablanca, le **jeudi 2 avril 2020 à 14 heures 30 minutes** (ci-après « **l'Assemblée Générale** »).

Ci-après l'ordre du jour de cette Assemblée Générale, les modalités pratiques de participation à cette Assemblée Générale, et le texte des résolutions qui seront soumises à votre approbation.

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par l'article 117 de la loi 17-95 relative aux Sociétés Anonymes telle que modifiée et complétée disposent d'un délai de **dix (10)** jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale. La demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour doit être déposée ou adressée au siège social de la Société contre accusé de réception dans le délai précité.

Tous les documents et informations prévus à l'article 121, 121 bis et 141 de la loi 17-95 relative aux Sociétés Anonymes telle que modifiée et complétée peuvent être consultés sur notre site Internet : www.mutandis.com.

Le présent avis vaut avis de convocation, sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour, par suite d'éventuelles demandes d'inscriptions de projets de résolutions ou de points à l'ordre du jour présentés par les actionnaires de la Société.

Le Gérant

ORDRE DU JOUR

1. Présentation du rapport de la Gérance, du rapport du Conseil de Surveillance, et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2019 et approbation des comptes sociaux clos à cette date ;
2. Présentation du rapport de la Gérance, du rapport du Conseil de Surveillance, et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2019 et approbation des comptes consolidés clos à cette date ;
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
4. Mandats des membres du Conseil de Surveillance ;
5. Rémunération des membres du Conseil de Surveillance ;
6. Présentation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées et approbation desdites conventions ;
7. Quitus à conférer à la Gérance pour sa gestion ;
8. Décharge aux Commissaires aux Comptes pour leur mission ;
9. Pouvoirs pour formalités ;
10. Questions diverses.

MODALITES DE PARTICIPATION

Tout actionnaire quel que soit le nombre d'actions qu'il possède peut participer à l'Assemblée Générale sur simple justification de son identité et de la propriété de ses actions.

Les propriétaires d'actions au porteur doivent, pour avoir le droit de participer à cette Assemblée Générale, déposer au siège social de **MUTANDIS SCA** à Casablanca, 22 boulevard Abdelkrim Al Khattabi, **cinq (5) jours** au plus avant la date de la réunion, un certificat de dépôt délivré par l'établissement dépositaire de ces actions.

Tout actionnaire quel que soit le nombre d'actions qu'il possède peut y participer personnellement, par correspondance ou en donnant pouvoir à une personne de son choix parmi les personnes énumérées ci-après.

Modalités de vote par pouvoir

Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint, un ascendant, descendant ou par un autre actionnaire justifiant d'un pouvoir. Il peut également se faire représenter par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières.

Pour tout pouvoir d'un actionnaire adressé à la Société sans indication de mandataire, le président de l'Assemblée Générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés par la Gérance et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions.

Le modèle de pouvoir est mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Société. Il peut également être téléchargé sur le site internet de la Société : www.mutandis.com.

Le pouvoir doit être accompagné de l'attestation originale délivrée par l'organisme dépositaire des actions et, (i) soit envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception, (ii) soit déposé contre accusé (remise en mains propres), au siège social de **MUTANDIS SCA** à Casablanca, 22 boulevard Abdelkrim Al Khattabi, **cinq (5) jours** au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale.

Tout pouvoir non accompagné de l'original de l'attestation de propriété des actions et/ou non reçu dans le délai mentionné ci-dessus, ne sera pas pris en compte pour le vote des résolutions.

Modalités de vote par correspondance

Les actionnaires peuvent voter au moyen d'un formulaire de vote par correspondance.

Ce formulaire est mis à la disposition des actionnaires au siège social de **MUTANDIS SCA**. Il peut également être téléchargé sur le site internet de **MUTANDIS SCA** : www.mutandis.com. Il doit être envoyé au siège de la Société à *Casablanca, 22 boulevard Abdelkrim Al Khattabi*, accompagné de l'attestation originale délivrée par l'organisme dépositaire des actions soit par courrier recommandé avec accusé de réception, soit déposé contre accusé (remise en mains propres), à l'adresse ci-dessus indiqué, **au plus tard deux (2) jours** avant la réunion de l'Assemblée Générale.

Tout formulaire non accompagné de l'original de l'attestation de propriété des actions et/ou non reçu dans le délai mentionné ci-dessus, ne sera pas pris en compte pour le vote des résolutions.

PROJET DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu l'exposé du rapport du Gérant, l'exposé du rapport du Conseil de Surveillance, et à la lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les termes de ces rapports et les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, lesquels font ressortir un bénéfice net comptable de **70.696.385,56** dirhams.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu l'exposé du rapport du Gérant, l'exposé du rapport du Conseil de Surveillance, et à la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve les termes de ces rapports et les comptes consolidés tels qu'ils lui ont été présentés, et déclare ne formuler aucune observation sur ces comptes.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos au 31 décembre 2019 de **70.696.385,56** dirhams comme suit :

Bénéfice net comptable de l'exercice	70 696 385,56
<u>A déduire</u> : Réserve légale 5%	- 3 534 819,28
Report à nouveau de l'exercice précédent revenant à l'Associé commandité	52 738,50
Report à nouveau de l'exercice précédent revenant aux Actionnaires commanditaires	5 350 744,05
Bénéfice distribuable	72 565 048,83
<u>Réparti comme suit</u> :	
Bénéfice distribuable revenant à l'Associé commandité	724 354,16
Bénéfice distribuable revenant aux Actionnaires commanditaires	71 840 694,67
Bénéfice distribuable	72 565 048,83
<u>A déduire</u>	
Dividendes à distribuer à l'Associé Commandité (1%)	- 686 588,53
Dividendes à distribuer aux Actionnaires Commanditaires	- 67 972 264,50
8,50 dirhams par action (99%)	
Total à déduire	- 68 658 853,03
Reliquat reporté à nouveau	3 906 195,80
<u>Réparti comme suit</u> :	
Report à nouveau revenant à l'Associé Commandité	37 765,63
Report à nouveau revenant aux Actionnaires Commanditaires	3 868 430,17

QUATRIEME RESOLUTION

a) Renouvellement des mandats de certains membres du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale Ordinaire, (i) rappelant que Monsieur **Mohamed Ben Thami TAZI**, membre du Conseil de Surveillance, est décédé au cours de l'année 2019, et (ii) constatant que les mandats de :

- Monsieur **Karim AYOUCHE**,
- Monsieur **Zouhair BENNANI**,
- Madame **Souad BENBACHIR HASSANI**,
- Monsieur **Najib Hakim BELMAACHI**,
- Monsieur **Mohamed Hassan BENSALAH**,
- Monsieur **Zouheir Mohammed Karim BENSAID**, et
- Monsieur **Luc André RIGOUZZO** ;

en leur qualité de membres du Conseil de Surveillance, arrivent à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler les mandats de :

- Monsieur **Karim AYOUCHE**,
- Madame **Souad BENBACHIR HASSANI**,
- Monsieur **NAJIB Hakim BELMAACHI**,
- Monsieur **Zouhair BENNANI**,
- Monsieur **Zouheir Mohammed Karim BENSAID**, et
- Monsieur **Luc André RIGOUZZO** ;

et ce, pour une durée de **trois (3)** exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

b) Démission de Monsieur Ahmed RAHOU de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, prend acte de la démission de Monsieur **Ahmed RAHOU** de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance, et le remercie des efforts déployés dans l'exercice de ses fonctions.

c) Nomination de nouveaux membres du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, décide de nommer Madame **Dayae OUDGHIRI**, Madame **Habiba LAKLALECH**, Madame **Lamia BENNIS**, et Monsieur **Mohamed TAZI**, en qualité de nouveaux membres du Conseil de Surveillance et ce, pour une durée de **trois (3)** exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Ainsi, le Conseil de Surveillance est composé des 13 membres suivants :

1. Monsieur **Jaouad ALAMI HASSANI** ;
2. Monsieur **Karim AYOUCHE** ;
3. Monsieur **Najib Hakim BELMAACHI** ;
4. Madame **Souad BENBACHIR HASSANI** ;
5. Monsieur **Zouhair BENNANI** ;
6. Madame **Lamia BENNIS** ;
7. Monsieur **Zouheir Mohammed Karim BENSAID** ;
8. Monsieur **Rachid HADNI** ;
9. Madame **Habiba LAKLALECH** ;

10. Madame **Dayae OUDGHIRI** ;
11. Monsieur **Luc André RIGOUZZO** ;
12. Monsieur **Adil RZAL** ;
13. Monsieur **Mohamed TAZI**.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil de Surveillance une rémunération d'un montant maximum de **250.000** dirhams bruts, au titre de l'exercice 2020.

Le Conseil de Surveillance répartira cette somme entre ses membres, dans les proportions qu'il jugera convenables.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées notamment à l'article 56 de la loi n°17-95 relative à la Société Anonyme telle que modifiée et complétée, déclare approuver ce rapport dans toutes ses dispositions, ainsi que les conventions, engagements et opérations, dont il fait état, conclus ou exécutés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus au Gérant pour sa gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne décharge aux Commissaires aux Comptes, le cabinet **A. SAAIDI & ASSOCIES** représenté par Madame **Bahaa SAAIDI**, ainsi que le cabinet **GRANT THORNTON** représenté par Monsieur **Faiçal MEKOUAR**, pour leur mission au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra de faire.

--)(---